



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Filière horticole

Question écrite n° 28489

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des horticulteurs et pépiniéristes dans le contexte de la lutte contre le covid-19. En effet, la filière horticole, à l'instar de nombreuses filières professionnelles, s'inquiète des conséquences de cette crise qui fait peser un risque colossal sur l'avenir de l'ensemble des entreprises. Cette crise pourrait ainsi faire perdre 70 % du chiffre d'affaires annuel à la profession. Or le secteur ne semble, aujourd'hui, ne bénéficier d'aucun dispositif d'aide car il est en dehors de l'OCM et donc inéligible aux assurances récoltes. Dans ce cadre, à très court terme, les producteurs spécialisés dans les plantes à massifs ou les plants potagers sont menacés de défaillance. Pour les producteurs spécialisés en cycle long et pour ceux spécialisés en racines nues, des catastrophes sont également à prévoir. En Occitanie, par exemple, la filière représente 123 millions d'euros de chiffre d'affaires, 303 structures et plus de 1 360 emplois. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles aides pourraient être envisagées afin de soutenir et d'accompagner cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28489

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2872

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)